

# **Commune de Vendlincourt**

## **Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022, 20h00**

Lieu : halle polyvalente

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 6 du 17 février 2022, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 17 personnes.

xxx et xxx sont nommés scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

PV de l'AC ordinaire du 6 juillet 2021 n'est pas lu. En effet, depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation (art. 27 al. 2). Le PV pouvait être consulté au bureau communal. Il a également été publié sur le site internet de la commune. Marcel Challet demande si quelqu'un souhaite une modification du PV. Ce n'est pas le cas.

**Le PV de l'assemblée communale ordinaire du 6 juillet 2021 est accepté à l'unanimité.**

### **2. Adoption du Plan spécial « La Vendline »**

Rapporteur : Eric Gerber, maire

La Vendline a été identifiée comme prioritaire dans la planification cantonale de revitalisation.

Le projet a déjà été présenté en assemblée. Le CC a décidé de travailler sur la surlargeur du PRE 32 m. au lieu des 18 m. imposés. De ce fait, nous toucherons 80% de subventions. Ces aménagements ne coûteront presque rien à la commune de Vendlincourt. Nous avons acheté quelques terrains et il restera à charge de la collectivité env. Fr. 15'000.-. Un merci tout particulier à M. Jean-Michel Falbriard qui a fait preuve d'une ouverture d'esprit exceptionnelle pour nous permettre de mener à bien ce projet.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

Présence de M. Stève Guerne de l'Office de l'environnement de la RCJU et de M. Bernard Studer du bureau Rolf Eschmann (v. présentations annexées).

*La parole est donnée à Stève Guerne.*

L'Etat s'occupe de ces projets et les finance. Cette planification lie le Gouvernement jurassien et l'Office fédéral de l'environnement. L'objectif pour le canton du Jura est de revitaliser 17,7 km de cours d'eau sur 20 ans.

En étroite collaboration avec le bureau Natura, ce dernier a proposé trois variantes ; c'est la variante « C » qui a été retenue : une Vendline serpentée avec des mares et des endroits plus ou moins profonds. L'idée est de garder les arbres existants en les déplaçant en mottes pour pouvoir les replanter mais tous les conserver paraît difficile.

Sur le tronçon qui nous occupe, l'écomorphologie est jugée « très atteinte ». Pour la petite histoire, aucun poisson n'a été trouvé dans ce secteur !

Le début des travaux est prévu le 8 août 2022 pour se terminer en novembre 2022 si tout se déroule comme espéré.

*La parole est donnée à Bernard Studer.*

Il rappelle quelques notions : un projet d'ouvrage est un document technique destiné aux Autorités et aux services du Canton et de la Confédération. Quant au plan spécial, c'est un document juridique sanctionné par le Canton/la commune et destiné avant tout à la population ; c'est la base pour l'autorisation des travaux d'aménagement.

Nous avançons dans la procédure du plan spécial ; le dossier a été déposé publiquement du 14 janvier au 14 février 2022. Deux oppositions ont été enregistrées dans les délais et toutes deux ont été levées en séance de conciliation le 17 février 2022. Nous arrivons dans la procédure d'adoption et d'approbation du plan spécial.

*La parole n'étant pas demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous le Plan spécial « La Vendline » tel que présenté ?**

**L'objet susmentionné est accepté à la majorité (2 avis contraires).**

Marcel Challet remercie les deux intervenants et les libère.

### **3. Discuter et approuver l'admission au droit de cité communal présenté par Monsieur Nyoka Yongbo, de son épouse Madame Izemengia Bertine et de ses enfants Nyoka Alan et Nathan, domiciliés à Vendlincourt**

*Rapporteur : Dominique Mocan, conseillère communale*

M. Nyoka Yongbo (1965) et son épouse Mme Izemengia Bertine (1971) sont nés à Kinshasa (Congo). Ils sont arrivés en Suisse, à Porrentruy, en 1998 et à Vendlincourt en 2012. Ils ont trois enfants dont Bénédicte Mboli qui a déjà obtenu le droit de cité communal en 2019.

Monsieur Nyoka est de confession catholique ; il travaille en tant que polisseur chez Termitech SA à Alle et est passionné de football.

Madame Izemengia est protestante ; elle est employée de nettoyage à l'Hôpital du Jura à Porrentruy. Elle est très attentive à l'évolution de ses enfants et apprécie le contact avec les personnes âgées. Elle et sa famille se plaisent en Suisse ; la Suisse est devenue leur pays.

Alan Nyoka est né en 2000. Il travaille en tant qu'employé de commerce chez Gefco SA à Courgenay. Il est très sportif (football, fitness) ; ses loisirs sont la musique, la lecture et la cuisine.

Nathan Nyoka est né en 2005. Il est actuellement au Collège Stockmar à Porrentruy. Ses loisirs sont : le football, la musique, les sorties avec ses amis et les jeux vidéo. Il est né en Suisse ; il se plaît ici et dit ne manquer de rien.

Toute la famille est très bien intégrée. Elle a déjà reçu un préavis cantonal favorable à la poursuite de la procédure de naturalisation ordinaire.

*La parole est donnée aux citoyens :*

*La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote :*

**L'admission au droit de cité communal de M. Monsieur Nyoka Yongbo, de son épouse Madame Izemengia Bertine et de ses enfants Nyoka Alan et Nathan, domiciliés à Vendlincourt est acceptée par applaudissements !**

## **4. Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2022 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.**

*Rapporteur : Eric Gerber, Maire*

*Dans les grandes lignes, Eric Gerber souligne les principales influences sur le budget 2022 ; avec Annick Filipetto, notre caissière, ce budget nous a un peu perturbés car il est déficitaire à hauteur de Fr. 100'160.-.*

- Ce budget prévoit des travaux sur routes, notamment la pose de la couche de finition du quartier *En Chaussin*.
- Comme vous le constaterez, nous avons des obligations par rapport à l'éclairage public qui occasionnent passablement de frais (contrôles périodiques, maintenance, nettoyage...).
- Nous pourrions compter sur une légère augmentation des impôts des personnes physiques. Par contre une petite baisse est prévue sur les personnes morales mais nous ne sommes pas très impactés.
- Nous recevrons Fr. 20'000.- de moins de la péréquation financière.
- Comme d'habitude, les charges liées (service de l'enseignement et social) ont un impact important sur le budget.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

Marcel Challet donne la parole à Annick Filipetto, caissière, pour la présentation des taxes et quotité, du budget 2022 montrant un déficit de Fr. 100'160.- et de l'état des dettes (v. annexes).

Annick Filipetto : c'est la 2<sup>ème</sup> année que je vous présente le budget avec MCH2. Il y a encore des petites choses à adapter. Vous constaterez que nous avons plus de comptes qu'auparavant.

Quelques explications sur le budget 2022 :

- Commissions communales : nous avons ajouté Fr. 2'000.- pour le PAL (jetons de présences) ;
- Augmentation de Fr. 2'000.- pour les licences et la maintenance du parc informatique du bureau communal ;
- Fr. 6'000.- de frais de fiduciaire, révision des comptes (déjà présents l'année passée) ;
- Le total des charges de l'enseignement est de Fr. 570'260.- ;
- A noter que les amortissements sont désormais séparés par chapitre ;

Eric Gerber donne quelques précisions concernant la contribution à la patinoire qui passe à Fr. 20'000.- (sur 2 ans) au lieu de Fr. 8'000.- ; cette augmentation est liée au Covid-19 mais aussi à l'ascension du HCA et aux mesures qui en découlent. Dans 3 ans nous retrouverons un montant inférieur aux Fr. 8'000.-.

Toujours concernant la patinoire, le SIDP arrivait au bout du contrat avec BKW qui prévoyait un prix de 5,6 cts/kWh. La proposition de BKW au 24 décembre 2021 était de 39,4 cts/kWh ce qui représenterait une augmentation de Fr. 500'000.-/année. Début 2022, le SIDP a pris des risques car il a décidé de fonctionner en « libre ». En moyenne, le SIDP a payé 25 cts/kWh. Dès avril 2022, un nouveau contrat a été établi avec un prix de 14,95 cts/kWh.

Annick Filipetto poursuit la présentation du budget 2022 :

- Les charges de l'action sociale représentent Fr. 240'000.- ;
- Eclairage public : Fr. 25'000.- (maintenance, contrôles périodiques, nettoyage) ;
- Réfections routes : Fr. 34'000.- (*Vieux-Château* : reboucher les nids de poules ; réfection du *Chemin de l'Etang* ; rehaussement des couvercles sur *Route Principale* ; pose couche de finition quartier *En Chaussin*) ;
- Curage canalisations halle polyvalente-rivière : Fr. 7'000.- ;
- Contrôle des canalisations au moyen de caméras : Fr. 2'500.- ;
- Cimetière-crétion d'un *Jardin du souvenir* : Fr. 8'000.- ; il s'agit de la pose d'un mausolée en marbre sur une place aménagée en cailloux ; un endroit est prévu pour y déposer les cendres et un autre pour y apposer une plaque avec le nom du défunt.

EG précise : le conseil communal a donné son accord pour l'aménagement d'un jardin du souvenir sous réserve de la participation financière de la paroisse (50%).

- Sylviculture – vente de bois de feu : augmentation des revenus (nous passons de Fr. 2'000.- à Fr. 10'000.-) car le triage forestier a signé un contrat avec un producteur de bois de feu.
- Augmentation de la taxe des chiens qui passe de Fr. 30.- à Fr. 50.-/chien (part reversée au Canton toujours plus grande : Fr. 20.-/chien).

### La parole est donnée aux citoyens :

xxx : concernant les impôts sur les gains immobiliers, le budget prévoit des revenus à la baisse par rapport aux comptes 2021 ; comme peut-on l'expliquer ? EG : effectivement, nous avons adapté le montant de Fr. 35'000.-. Pour rappel, le montant de Fr. 137'000.- qui figure dans les comptes 2020 provenait, en grande partie, d'un gain sur la vente d'un bâtiment (exceptionnel). En 2021 je pense que nous avons été un peu trop pessimistes car les comptes 2021 prévoient environ Fr. 60'000.- de revenus. L'estimation de ce poste-là reste difficile.

Marcel Challet présente encore une fois la quotité d'impôt et des taxes communales ; la quotité d'impôt reste inchangée comme les taxes sauf celle des chiens qui passe de Fr. 30.- à Fr. 50.-/chien.

xxx : que fait le canton avec les Fr. 20.- de taxe pour les chiens qui lui sont reversés ? EG : nous allons nous renseigner à ce sujet pour une prochaine assemblée. Selon Annick Filipetto et Valérie Tantardini, ces montants sont destinés aux refuges et/ou

pour la castration des chats. xxx : dommage que les communes ne se mettent pas ensemble pour contrer le canton et mettre, une fois, les pieds au mur. Les citoyens ne font que de payer. EG : les Fr. 20.- du canton ne suffisent certainement pas à payer son travail ; ne serait-ce que pour essayer de régler les problèmes liés aux aboiements des chiens...

xxx : quelle est la quotité d'impôt maximale dans le canton : Marcel Challet et Eric Gerber : 2,35, comme à Vendlincourt. EG : lorsque l'on parle de gouvernance dans le cadre du SIDP : la fiscalité revient sur le tapis : certaines communes touchent autant que nous dans le cadre de la péréquation financière alors qu'elles ont une quotité de 1,90. L'Ajoie est mal lotie à ce niveau-là.

*La parole n'étant plus demandée, le Président passe **au vote à main levée** :*

- **Acceptez-vous la quotité d'impôt et les taxes telles que présentées ?**

**L'objet susmentionné est accepté à la majorité (1 non).**

- **Acceptez-vous le budget 2022 présentant un déficit de Fr 100'160.- ?**

**L'objet susmentionné est accepté à la majorité (2 non).**

## **5. Divers et imprévus**

xxx : est-ce qu'il serait possible de mentionner la date du relevé du compteur d'eau sur la facture d'eau ? Ce serait bien plus simple pour comparer la consommation d'une année à l'autre. Annick Filipetto : les relevés se font automatiquement et les données sont virées dans notre programme informatique. Nous pouvons demander à notre prestataire de services, Solution Informatique, si cet ajout serait possible sans trop de frais. EG : une augmentation des m<sup>3</sup> facturés peut être expliquée par un changement de compteur, une fuite ou une consommation supplémentaire. EG : pour rappel, la quasi-totalité des compteurs a été changée. Les compteurs mécaniques comptaient 10 à 15% d'eau en moins alors que les nouveaux compteurs comptent dès la 1<sup>ère</sup> goutte d'eau. xxx : avec la date de relevé du compteur, les suspicions de fuites seraient plus vite élucidées.

xxx : pourquoi le déneigement se fait si tardivement – le matin à 9h30 - dans mon quartier (Le Péca) ? MM : c'est la première fois que j'entends cette problématique. EG : malheureusement, on ne peut pas déneiger tout le monde en premier. A savoir que le secteur prioritaire est *La Côte*. xxx : il faudrait peut-être demander au cantonnier de démarrer un petit peu plus vite le matin...

xxx : les vaguelettes creusent la digue de l'étang à raison de 10 cm par année. Il faudrait solidifier cette digue avant qu'il y ait un accident. Les engins agricoles sont aussi toujours plus lourds. VS : M. Mühlethaler de la société de pêche nous avait parlé d'un renflouement avec de la marne de St-Ursanne. xxx : ma proposition serait de solidifier à l'aide de grands gabions, certes coûteux, mais durables.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée à 21h50.

Le Président  
Marcel Challet

La secrétaire  
Valérie Tantardini